

## Questionnaire FCPE – Réponses de Valérie Péresse

### RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Régional n'a de compétence en matière de restauration scolaire que pour les lycées. Pour autant, rien ne l'empêche de concevoir une politique coordonnée avec les autres collectivités, les Conseils généraux notamment qui ont la charge des collèges, afin de garantir à nos enfants, quel que soit leur âge, la meilleure qualité de repas possible à un tarif accessible pour toutes les familles.

Nous ne transigerons pas avec la santé des lycéens : garantir les meilleures conditions d'études aux jeunes, c'est aussi s'assurer qu'ils font au moins une fois par jour un repas digne de ce nom. C'est pourquoi je propose un programme « qualité cantine » dans les lycées avec notamment des menus équilibrés, des produits bios et des produits de saison.

Nous le ferons en changeant radicalement la politique tarifaire de la restauration dans les lycées. Contrairement à ce que Jean-Paul Huchon prétend, faute de volonté politique, il n'y a pas aujourd'hui de quotient familial dans les lycées franciliens. Il existe tout au plus une aide à la demi-pension, qui est loin d'être juste pour les familles. La réalité, c'est qu'il existe aujourd'hui 7000 tarifs en Ile-de-France et que vous pouvez avoir 1 euro d'écart par repas entre deux lycées d'une même ville.

Je veux remettre tout cela à plat pour combattre ces injustices flagrantes. Pour cela, je souhaite instaurer un dialogue structurel avec les fédérations de parents. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un comité consultatif que la région s'engagerait à consulter avant chaque décision majeure touchant aux lycées : politique tarifaire en matière de restauration, mais aussi subventions annuelles, plan de construction...

## GRATUITE

Pour garantir le droit à la gratuité de l'enseignement, la région doit être auprès des familles les plus modestes. Cela signifie avoir une politique ambitieuse de soutien des boursiers de l'enseignement scolaire pour l'achat de leur matériel. Cela veut aussi dire attribuer une aide supplémentaire aux boursiers des enseignements technologique et professionnel ainsi qu'aux apprentis pour l'achat de l'équipement nécessaire à leur formation.

Une des solutions phares se trouve par ailleurs dans la généralisation des espaces numériques de travail : grâce à la mise en ligne des ressources documentaires, des cahiers d'exercice, on place les élèves en situation d'égalité, à condition, bien sûr, qu'ils puissent y accéder dans l'enceinte de leur établissement s'ils ne disposent pas de l'équipement chez eux.

Sur la question des transports, je me refuse à participer au dumping tarifaire qui caractérise les propositions de certains de mes concurrents : ma priorité, c'est la qualité de service. Elle a un coût. La région a trop longtemps différé les investissements nécessaires. Il faut agir. Chaque Francilien qui emprunte les transports pour se rendre à son lycée, son établissement d'enseignement, doit pouvoir le faire dans de vraies conditions de confort, de sécurité et de ponctualité. Pour autant, je conviens que nous devons remettre à plat les 152 tarifs qui existent actuellement pour réfléchir à des tarifs plus simples et plus justes pour tous. Je mettrai en place une commission des tarifs, où siègeront des représentants des associations. Cette commission se penchera sur toutes les aberrations tarifaires ; elle pourra aussi faire de nouvelles propositions en matière de transport scolaire. La possibilité d'élargir le bénéfice de la carte Imagin'R aux jeunes déscolarisés de plus de 16 ans pourra ainsi être envisagée.

Sur le financement de projets dans les établissements par des partenaires privés, je n'y suis pas nécessairement défavorable dans le cadre de partenariats clairs et bien définis. Mais soyons clairs, ma priorité, c'est de mettre à la disposition des associations sans but lucratif et des clubs les locaux et les gymnases des lycées inutilisés en dehors du temps

scolaire, à la seule condition qu'ils prennent en charge les frais de gardiennage et d'entretien. Cela me paraît bien plus conforme à la vocation de l'école républicaine : les lycées doivent être les têtes de pont de l'égalité des chances partout en Île-de-France, en devenant les lieux où les jeunes peuvent bénéficier de multiples activités. Les adultes pourraient aussi bénéficier de cours du soir, par exemple ceux que proposent les associations de lutte contre l'illettrisme. A mes yeux, les lycées ouverts 7 jours sur 7 sont l'une des propositions les plus fortes de mon projet. Vous le voyez, on est bien loin de la location des salles des lycées à des partenaires privés. C'est même tout le contraire.

Concernant enfin l'application de l'article L.151-3 du code de l'éducation, je réponds par un principe simple : rien que la loi, mais toute la loi. La Constitution reconnaît des libertés aux élèves et à leurs familles. Ils doivent pouvoir en user. Je rappelle également que par nature, le financement des classes sous contrat est lié au respect par les établissements privés des contrats qui les unissent avec l'Etat. C'est là le cœur de l'équilibre trouvé par la loi Debré : la liberté de l'enseignement s'exerce sous le contrôle de l'Etat, qui en est le garant. Je suis extrêmement attachée à cet équilibre, que l'on ne saurait remettre en cause sans rallumer des tensions enfin apaisées.

## **FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

Je soutiens avec conviction les fédérations de parents d'élèves, acteurs à part entière de la vie des établissements scolaires. Il nous faut les aider, car elles sont indispensables à la prise en compte des intérêts des jeunes. Malgré l'importance de leur rôle, l'Etat n'a pas clarifié le statut des représentants des parents d'élèves. C'est par là qu'il faut commencer. Le futur président de la Région doit faire entendre sa voix en ce sens. Ainsi, je suis favorable à ce que les représentants de parents aient un statut qui leur permette d'être indemnisés de leur perte de salaire.

Je crois enfin nécessaire de remédier à l'absence dans les CFA des parents d'élèves et de leur fédération. L'expérience montre qu'il est loin d'être toujours facile de mobiliser les parents des apprentis. En tout état de cause, le dialogue avec les fédérations pourrait aisément et devrait être développé.

## **PRESENCE DE LA REGION LORS DES CA DES ETABLISSEMENTS**

La présence des élus du Conseil Régional aux réunions des Conseils d'administration des établissements dont ils sont membres me paraît une nécessité. Dès lors que les élus ont accepté cette mission, leur présence assidue fait partie à part entière de leur rôle de conseiller régional. J'ajoute que ces absences à répétition donnent le sentiment à l'ensemble de la communauté éducative que la région n'est pas un partenaire à part entière. Or à mes yeux, le Conseil régional a vocation à faire plus que simplement gérer l'immobilier – il le fait d'ailleurs mal et avec beaucoup de retard – et rémunérer les personnes qui relèvent de sa compétence. Cela suppose une implication bien plus grande dans les conseils d'administration.

Vous proposez la création d'un chargé de mission équivalent au représentant du maire dans les conseils d'école. Mais pourquoi pas plutôt une équipe de référents lycée au sein de l'équipe régionale qui soient au contact des établissements ? On peut également imaginer un espace consacré aux acteurs de la vie lycéenne sur le site de la région : un environnement numérique de travail réservé aux élus des CA, aux fédérations de parents, qui ouvre un véritable espace numérique de concertation et de réflexion !

## **APPELS D'OFFRES ET MARCHES**

Je considère pour ma part qu'il faut respecter scrupuleusement la réglementation des marchés. Les parents doivent être consultés en amont, d'où l'intérêt du comité consultatif évoqué précédemment.

## **SURVEILLANCE ET VIDEOSURVEILLANCE**

La tranquillité est la première condition de la réussite scolaire. Or, on ne compte plus les actes de violence et d'agression dans les établissements scolaires. C'est tout simplement intolérable. L'engagement de notre équipe sera sans faille.

C'est pourquoi nous lutterons contre la violence venue de l'extérieur : la solution, c'est la vidéoprotection pour repérer les intrusions et alerter immédiatement la police et les personnels de l'établissement. Les travaux de clôture doivent être également faits sans délai dès lors qu'ils se révèlent nécessaires.

Mais la violence peut également naître à l'intérieur du lycée sans intervention extérieure. Chacun le sait, il est très rare qu'un jeune passe à l'acte sans qu'auparavant, son comportement n'ait attiré l'attention. Pour suivre et encadrer ces lycées dont les difficultés sont connues, j'ai proposé la création de 5 000 surveillants tuteurs régionaux. M. Huchon l'a balayé d'un revers de main. Pourtant, contrairement à lui, j'estime qu'on ne peut demander aux CPE et aux surveillants de se consacrer essentiellement à l'encadrement de ces jeunes plus fragiles. Je suis convaincue que la région peut agir et apporter sa pierre à l'édifice et j'agirai en ce sens.

Concernant les questions du droit à l'image et de protection de la vie privée, c'est une bonne idée de rattacher une délégation de la CNIL à chaque rectorat.

## **MIXITE SOCIALE ET MIXITE SCOLAIRE**

Le système éducatif français a réussi le pari de la massification, insuffisamment celui de la démocratisation. C'est indiscutable. Il revient en premier lieu à l'Etat de faire vivre l'équité républicaine dans notre système éducatif. Mais la région pourrait devenir un partenaire actif, en facilitant et en soutenant les réseaux d'établissements, en participant aux opérations de busing par exemple.

Le président de la République s'est engagé à créer 20 000 places d'internats d'excellence dans les 5 ans. L'idée est de permettre aux élèves les plus méritants de

bénéficier des conditions d'études qu'ils n'ont pas chez eux. Jean-Paul Huchon refuse obstinément de co-financer ces internats d'excellence. Je propose pour ma part d'en ouvrir dans chaque département de l'Île-de-France.

Il faut soutenir le mérite scolaire partout, et sous toutes ses formes. L'ensemble des pouvoirs publics doit se mobiliser main dans la main pour donner à chacun sa chance de rebondir. C'est également dans ce sens que je souhaite doubler le nombre d'écoles de la deuxième chance pour les jeunes décrocheurs, sortis prématurément du système scolaire, et que je propose de créer des bourses de reprise d'études pour les jeunes qui ont été contraints de travailler dès 16 ans.

## **RESEAU D'EDUCATION SANS FRONTIERES**

Cette question relève bien évidemment des compétences de l'Etat. Vous pouvez compter sur moi pour agir pour le respect d'un principe que j'ai toujours défendu : sur le sol français, tout enfant a droit à l'instruction, quelle que soit sa situation ou celle de ses parents. Je défendrai ce principe républicain avec la même énergie que je défends le respect de toutes les lois de la République.

Une anecdote tout de même : en mars 2009, le groupe Nouveau Centre au Conseil Régional avait proposé que la Région renforce la lutte contre les discriminations à l'entrée des CFA en créant une Charte régionale de la Diversité dans l'Apprentissage. Trop souvent en effet, les jeunes issus de la diversité ne parviennent pas à accéder à l'apprentissage, faute d'avoir trouvé une entreprise d'accueil, ou parfois même un CFA. Ces discriminations constituent une atteinte au principe républicain d'égalité. Cette proposition a malheureusement été rejetée, sans débat, par l'Exécutif socialiste !

## **ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

Je crois à la singularité de l'enseignement professionnel, qui est une véritable voie de réussite et de promotion sociale. Sa force tient au lien direct qu'il établit entre la formation et l'emploi. C'est pourquoi je veux développer l'apprentissage et l'alternance sous toutes leurs formes.

Notre projet en la matière est très ambitieux. Je propose tout d'abord de doubler le nombre de jeunes en alternance du CAP à Bac +5, en créant notamment un « bonus-malus » pour les aides de la région aux entreprises en fonction de leur nombre de salariés en alternance.

Il est également urgent de créer un vrai portail internet qui recensera l'ensemble des offres de stage et permettra aux entreprises et aux jeunes d'entrer en contact. Ce portail régional offrira une visibilité des stages sur l'ensemble du bassin francilien.

Je suis par ailleurs attachée à la création de quatre écoles « Sup de Pro » pour former les bacheliers professionnels, à la création et à la gestion de PME et à leurs responsabilités de chefs d'entreprises.

Enfin, nous devons préparer l'avenir : pour cela, je propose notamment d'ouvrir 5 lycées des métiers de demain, avec des plateformes de haute technologie cofinancées par les entreprises du secteur, pour former les lycéens, étudiants, et salariés de la formation continue aux dernières technologies.

Sur la question de la charte des stages, je crois que nous devons faire attention à ne pas multiplier les outils de régulation. La loi est désormais claire sur la question des stages. Faisons la respecter.

S'agissant de la réforme de la voie professionnelle et de ses conséquences, il faut constater qu'après la première année de réforme, tous les élèves de troisième désireux de s'orienter dans cette voie ont pu le faire. Il y a nécessairement une période de calage. Mais si le besoin de structures en CAP se fait jour, vous pouvez compter sur moi pour assumer toutes les responsabilités de la région, en particulier dans le secteur des services à la personne où ses responsabilités sont toutes particulières.

Il faut miser à la fois sur le développement des CAP qui permet un accès rapide à l'emploi et sur le bac pro qui, tout en facilitant l'entrée dans la vie active, garantit un niveau élevé pour rendre les évolutions de carrière plus faciles et plus rapides.

Enfin, sur la question des enseignements spécifiques technologiques, je tiens à rappeler qu'ils sont un complément nécessaire à l'apprentissage des gestes professionnels dans l'entreprise. Il ne s'agit pas de les supprimer mais d'assurer une bonne complémentarité entre les enseignements en CFA et la formation pratique sur un poste de travail en entreprise.

## **LAÏCITE**

La laïcité est une valeur permanente. Il faut la promouvoir chaque fois qu'elle est menacée. Actuellement le principal danger est celui du communautarisme. Il faut donc combattre à la fois les pressions intégristes, ethniques et communautaires et les discriminations de toutes sortes, en particulier celles qui menacent les jeunes filles.

Sur la question du financement des établissements scolaires confessionnels voire privés non confessionnels, je l'ai déjà dit plus haut : rien que la loi, mais toute la loi. La liberté de l'enseignement et la laïcité sont deux principes constitutionnels d'égale dignité.

## **RASED, EREA, SEGPA, MICROLYCEES ET SOUTIEN SCOLAIRE**

L'ensemble des acteurs publics doit aider l'école à être son propre recours. Depuis 3 ans, le ministère de l'éducation nationale met en œuvre une politique d'accompagnement personnalisé de tous les élèves, dans leur différences, leurs attentes singulières, leurs difficultés particulières. Ne faisons pas trop vite le bilan de cette politique.

Soutenons-la, aidons les lycées à ouvrir plus largement leurs portes pour accueillir la vie sociale et culturelle du quartier, pour apporter du conseil et du soutien aux parents, pour organiser des stages. C'est la vision que j'ai du rôle de la région sur cette question et c'est pourquoi je propose des lycées ouverts 7 jours sur 7.

Les micro lycées sont une bonne idée. Il y en a un dans chaque département de l'académie de Créteil. La région soutiendra la création d'au moins un micro lycée dans chaque département.

## **GRAND PARIS**

L'éducation est au cœur du Grand Paris, avec sept grands campus universitaires et de recherche à visibilité mondiale. Ils font partie intégrante de ce grand projet, dont l'essence même est d'offrir à tous les Franciliens la même qualité de vie, de formation ou de transports où qu'ils résident dans notre région. Le Grand Paris, c'est aussi l'occasion de développer des formations, d'accéder aux emplois – 1 million, tout de même - qui se créeront au cœur de 11 territoires stratégiques situés partout en Île-de-France. Un seul exemple, celui du pôle des métiers du cinéma et du numérique de Saint-Denis : l'installation de l'Ecole Louis-Lumière à la proximité de la Cité du cinéma permettra aux jeunes qui y étudient de bénéficier d'opportunités exceptionnelles.

## **JUSTICE PENALE DES MINEURS**

Ma priorité, c'est la protection des mineurs. La Protection judiciaire de la jeunesse doit évidemment avoir les moyens nécessaires à son action.

## **NUMERIQUE, EGALITE, PEDAGOGIE ET DEMOCRATISATION**

La région Île-de-France doit entrer dans l'ère du numérique. Je m'engage pour ma part à faire entrer tous les lycées franciliens dans l'ère du numérique, avec notamment le haut débit, des manuels en ligne et des tableaux blancs interactifs. Le sous-équipement en la matière est massif, les calendriers manquent d'ambition, il est temps de passer à la vitesse supérieure pour tirer le plein parti des nouvelles technologies au service de la pédagogie.

## **SCOLARITE ET HANDICAP**

Beaucoup a été fait depuis la loi de 2005, et je m'en félicite. La région doit aller plus loin encore. Je m'engage pour ma part à rendre accessibles tous les lieux de formation aux personnes à mobilité réduite, y compris les centres d'apprentissage, pour qu'elles puissent acquérir les qualifications recherchées par les entreprises. Je souhaite également rendre les savoirs accessibles aux personnes handicapées, en tirant pleinement parti d'Internet qui doit devenir un outil de formation à part entière.

## **SANTE, MEDECINE SCOLAIRE, HYGIENE, PREVENTION, EDUCATION**

Concernant l'état des blocs sanitaires des établissements, c'est un domaine qui entre évidemment dans le plan d'investissement que je prévois pour mettre les lycées et CFA au niveau des attentes des jeunes du XXI<sup>e</sup> siècle. Je m'engage à ce que les parents soient systématiquement consultés sur ce sujet.

Sur le poids des cartables, c'est une question que je connais bien, ayant eu, comme députée des Yvelines, à traiter à plusieurs reprises de ce problème pour les écoliers et les collégiens. Pour autant, ce sujet concerne sans doute moins directement les lycéens, même si nous devons rester vigilants. A plus forte raison avec le plan numérique que je propose.

La question de l'ergonomie du mobilier est un vrai sujet. Dans le cadre du renouvellement du mobilier ou du premier équipement d'un établissement neuf, je m'engage à porter une attention particulière sur le choix qui sera fait, afin de garantir aux lycéens les meilleures conditions d'études.

Vous parlez enfin de contraception. C'est un sujet fondamental et je crois qu'il nous faut un plan santé pour les lycéens. La région y tiendra toute sa place. Il faudra également développer les moyens du Planning familial, dont le rôle est évidemment crucial.

## **TEMPS SCOLAIRE, ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

L'épanouissement de l'élève passe par un équilibre entre travail scolaire et activités extra scolaires. C'est pourquoi je souhaite, entre autres, instaurer un Pass Culture pour les jeunes, permettant une adhésion à un club sportif ou à une association culturelle.

Mais j'ai surtout pris un engagement fort qui incarne ma vision de l'école : une école qui soit un lieu de vie, d'échanges entre les générations. Cet engagement, c'est celui d'ouvrir les lycées 7 jours sur 7 aux associations et aux clubs pour que l'on puisse y faire le soir, le week-end et durant les vacances scolaires, du sport, du théâtre, de la musique... C'est une idée qui me tient particulièrement à cœur : je veux en finir avec le gâchis des lycées qui sont fermés 165 jours par an et faire en sorte qu'ils soient les cœurs des quartiers de nos villes. Tout le monde y gagnera : les associations, les élèves et leurs familles !